

Délibération n°

D_2023_03_29_17

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Absents : 5
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 15
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MAIRIE DE SALES

Séance du 29 mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **29 mars** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Estelle MARCHAIS, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, M. Hugues ALLARD à M. Roger CHARVIER et M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT

Absents excusés : M. Samuel COTTEREAU, M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Présentation à l'assemblée du Compte Administratif 2022 qui se présente ainsi :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses réalisées	2 326 950.55 €	2 032 256.19 €
Recettes réalisées	2 670 421.81 €	1 848 690.06 €
Soit	Un excédent 343 471.26 €	Un déficit de 183 566.13 €
Restes à Réaliser à reporter en 2023	Recettes d'investissement : 167 878.70 € Dépenses d'investissement : 1 430 935.54 €	

A ces résultats, s'ajoutent les reports de l'année 2021 :

Excédent de fonctionnement : 545 183 € dont 200 000 € affectés à l'investissement

Excédent d'investissement : 1 750 149.24 €

CONSIDERANT que Monsieur Roger CHARVIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Monsieur Yohann TRANCHANT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence pour le vote du compte administratif,

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Roger CHARVIER, à l'unanimité, approuve et vote le Compte Administratif 2022 qui présente :

a) Pour la section de fonctionnement :

- un excédent de clôture 2022 d'un montant de : 688 654.26 €

b) Pour la section d'investissement :

- un excédent de clôture 2022 d'un montant de : 1 566 583.11 €

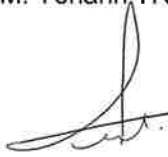
Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 31 mars 2023

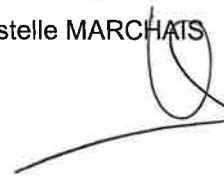
Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 6/04/2023

Et de la publication le :